



Digne-les-Bains, le 5 janvier 2017

**Election municipale partielle à Faucon de Barcelonnette :**

**Le premier tour aura lieu le dimanche 5 février 2017**

Les électrices et les électeurs de Faucon-de-Barcelonnette sont convoqués le dimanche 5 février 2017 pour le premier tour de scrutin et, si nécessaire, le dimanche 12 février 2017 pour le second tour, en vue de procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Cette élection fait suite au décès de Michel Longeron, maire de Faucon-de-Barcelonnette, survenu le 28 décembre 2016. L'élection d'un nouveau maire exige, en effet, que le conseil municipal soit au complet.

Tous les candidats à cette élection sont obligatoirement soumis aux formalités de dépôt des candidatures à la sous-préfecture de Barcelonnette aux jours et heures suivants :

- le lundi 16 janvier, de 13 h 30 à 16 heures ;
- le mardi 17 janvier, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures ;
- le mercredi 18 janvier, de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 19 janvier, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures.

Les candidats remplissent l'imprimé Cerfa n° 14996\*1, téléchargeable sur internet.

Nul ne pourra être proclamé élu au premier tour s'il n'a pas réuni les deux conditions suivantes :

- avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- avoir obtenu un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.

En cas de second tour, l'élection aura lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.